

Délibération CA 2024 / 12 / 10 – 1

MOTION portée par la Présidente :

*Document transmis aux Administrateurs*

## Une autre voie est possible pour le refinancement des universités

« Depuis bientôt deux décennies, les universités françaises sont contraintes par un sous-financement chronique qui tend à dégrader, année après année, les conditions dans lesquelles elles réalisent leurs missions de service public de formation, recherche et innovation auprès de l'ensemble des publics (étudiantes et étudiants, collectivités, entreprises, association, grand public...) sur l'ensemble des territoires. Investir dans l'université, c'est aussi investir pour répondre à des enjeux d'émancipation citoyenne, de remise en route de l'ascenseur social et de souveraineté nationale.

Portée par une forte dynamique depuis sa création, l'Université de Lorraine a déjà réalisé de nombreux efforts pour utiliser au mieux l'argent public, améliorer la qualité de ses services, tout en absorbant une hausse importante des effectifs étudiants, et ce malgré un accompagnement de l'État très en deçà de la hausse des charges dont il est pour partie à l'initiative. Mais, comme toutes les autres universités, l'Université de Lorraine sera placée dans l'incapacité de poursuivre correctement ses missions de service public si les orientations du projet de loi de finances 2025, telles qu'elles avaient été envisagées par le gouvernement Barnier, devaient se confirmer. Le financement de l'évolution à la hausse nécessaire du coût des emplois des fonctionnaires d'État devrait être intégralement assumé par l'État puisqu'il en décide.

La situation des universités est proche de celle des collectivités qui sont elles aussi sommées de réaliser des coupes de grande ampleur dans leur budget. Le conseil d'administration de l'Université de Lorraine tient à saluer la continuité de l'engagement des collectivités lorraines et de la région Grand Est à ses côtés.

D'autres voies sont possibles pour le budget de l'État, pour une utilisation plus juste et plus efficace de l'argent public et un refinancement des universités. En cessant tout d'abord d'accorder des aides de l'État à des opérateurs de formation à but lucratif, a fortiori lorsque les services rendus ne sont pas de qualité. En reconfigurant ensuite le Crédit d'impôt recherche selon les recommandations de la Cour des Comptes, de manière à ce que ce dispositif bénéficie effectivement aux entreprises de nos territoires qui en ont réellement besoin.

Le conseil d'administration de l'Université de Lorraine rappelle son attachement à l'enseignement supérieur public et gratuit.

Enfin, le conseil d'administration de l'Université de Lorraine appelle de ses vœux un débat public qui soit plus respectueux de l'ensemble des agents des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Leurs agents, et parmi eux ceux de l'université, s'emploient quotidiennement pour porter en proximité les services dont notre société a besoin. Ils méritent le respect pour leur engagement sans faille dans des métiers souvent difficiles et peu valorisés. »

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** la motion portée par la Présidente de l'Université de Lorraine et relative au refinancement des universités.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	27
Présents	21
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER  
Présidente

Transmis au RECTORAT le 17 DEC. 2024